



# Questions fréquemment posées 2022 des apprentis de la filière équine

Question	Réponse	Loi
Est-il permis de faire des heures supplémentaires tous les jours ?	Non, uniquement si cela est indispensable pour remédier à une perturbation de l'exploitation due à un cas de force majeure.	Art. 17 Al. 2 OLT 5
En tant qu'apprenti, ai-je le droit de noter des heures supplémentaires ?	Oui, mais les heures supplémentaires (plus de 9h par jour) ne sont pas autorisées.	Art. 17 Al. 2 OLT 5
La formatrice peut-elle raccourcir les vacances convenues de 1 à 3 jours en raison d'un manque de personnel ?	Oui, si par "raccourcir" on entend abréger.  Mais l'entreprise peut être tenue de verser des dommages et intérêts, par exemple si les vacances réservées ne peuvent pas être prises.  Les jours de vacances "écourtés" peuvent en tout cas être pris ultérieurement.	
Si l'on participe à un concours et que l'on rentre le soir plus tard que la fin normale du travail, peut-on commencer le lendemain matin plus tard en conséquence ?	Oui, si le temps de repos de 12 heures ne peut pas être respecté. Dans tous les cas, informer son supérieur au préalable.  Si le lundi, il y a école, le jeune ne peut être occupé que jusqu'à 20 heures au maximum.	Art. 16 Al. 1 OLT 5  Art. 16 Al. 2 OLT 5
Pourquoi les heures supplémentaires ne sont-elles pas payées ou données en jours du temps libre ?	Les heures supplémentaires doivent être payées avec le salaire et le supplément (25%) ou, avec l'accord de l'employée, compensées par du temps libre de même durée.  Les heures supplémentaires (plus de 9 h par jour) ne sont pas autorisées pour les apprentis.  Heures supplémentaires = temps dépassant le temps de travail normal de l'entreprise jusqu'à 9 h par jour au maximum.  Heures supplémentaires : plus de 9 h de travail par jour.	Art. 321c CO    Art. 17 Al. 1 OLT 5
Puis-je noter mes heures supplémentaires et les retirer ?	Oui. Les heures supplémentaires sont en principe payées et ne sont prises que si les parties en conviennent.  Les heures supplémentaires ne sont pas autorisées.	Art. 321c CO  Art. 17 Al. 2 OLT 5*
Peut-on travailler 8 jours d'affilée, puis avoir 1 jour de congé et travailler à nouveau 6 jours ?	Non, il faut accorder 1 ½ jour de temps libre par semaine. Le jour de repos hebdomadaire doit comporter au moins 36 heures de repos.  La demi-journée de congé hebdomadaire doit être précédée et suivie d'au moins 8 heures de repos quotidien de 12 heures.	Art. 21 Al. 1 LTr  Art. 21 Al. 2 OLT 1
Mon employeur peut-il déterminer quand je suis en temps libre ?	Oui et non : " <i>Lors de la détermination du temps libre, il convient de tenir compte de manière appropriée des intérêts de l'employeur et du travailleur</i> " (loi).	Art. 329 Al. 4 CO
Est-il permis de chasser de caca de cheval par 35 degrés sur le pâturage, en plein soleil pendant environ 2 heures ?	Si des mesures de protection de la santé ont été prises, oui. Mais la protection de la santé passe avant tout.	Art. 328 CO



Question	Réponse	Loi
Puis-je travailler plus de 10 heures d'affilée ?	Non, 9 heures maximum et uniquement avec des pauses.	Art. 31 LTr*
Les dimanches sont-ils considérés comme des jours de congé ?	Non, pas nécessairement. L'occupation est toutefois autorisée au maximum un dimanche sur deux.	Art. 9 Al. 2 DEFR*
Quand le formateur peut-il réduire les vacances ?	Seulement en cas de maladie de longue durée ou d'incapacité de travail liée à la maternité.	Art. 329b CO
Si des jours fériés tombent pendant les vacances, est-ce que je les ai en plus à ma charge ?	Oui, mais seulement à 50%. (dans la mesure où les 50% n'ont pas encore été pris).	Dérivé de Art. 9 Al. 2 DEFR*
Si l'on commence à travailler 30 minutes plus tôt chaque jour en raison des liaisons de transports publics (avant les heures de travail), celles-ci doivent-elles être payées ? Si oui, comme des heures supplémentaires ?	Commencer avant les heures de travail officielles est délicat. Dans ce cas, il faudrait aussi arrêter 30 minutes plus tôt ou commencer 30 minutes plus tard.  Ce n'est pas le problème de l'employeur si la desserte en transports publics n'est pas optimale. En cas d'urgence, on a du temps libre pour soi ou pour étudier.	
En tant qu'apprenti, doit-on intervenir au travail alors que l'on a en fait un jour du temps libre ?	Oui, l'employeur fixe en principe les jours libres (mais il tient compte des travailleurs). Le devoir de fidélité de l'employé lui impose toutefois de le remplacer si cela est raisonnablement possible.	Art. 321a CO
Pourquoi n'avons-nous qu'un jour et demi de congé ?	C'est ce que dit la loi.	Art. 20 LTr und Art. 21LTr
Que peut-on faire si le formateur ne respecte pas les vacances ?	En parler avec lui. Les vacances non prises doivent être payées à la fin de l'engagement.	
Mon temps de travail peut-il s'étendre de 8 heures du matin à 10 heures du soir, si j'ai 5 heures de pause entre les deux et 12 heures de pause avant et après ?	Non, seulement si j'ai plus de 18 ans.  08.00 à 12.00 (4 h) 12.00 à 17.00 pause 17.00 à 22.00 (5 h)  Le temps de repos consécutif d'au moins 12 h est vraisemblablement respecté.  Le temps de travail total maximal (pauses comprises) est de 14 h. 2 h de trop si la personne est âgée de moins de 18 ans. La pause de l'après-midi devrait être réduite de 2 h.	pause d'au moins 30 min respectée (Art. 15 LTr)  9 h de travail max. sont respectées (Art 31 LTr*)  Art. 16 OLT 5*  Art. 31 Al. 2 LTr* Art. 10 Al 3 LTr
Que peut-il se passer si la pause de 12 h pour les moins de 18 ans n'est pas respectée ?	L'entreprise peut être rappelée à l'ordre par l'inspection du travail, voire se voir infliger une amende en cas de récidive.	Art. 61 i.V.m. Art 59 LTr (Amende jusqu'à 180 jours-amende)
Le formateur peut-il fixer les vacances sans consulter l'apprenti ?	Oui et non : " <i>L'employeur fixe la date des vacances et tient compte des désirs du travailleur dans la mesure où ils sont compatibles avec les intérêts de l'entreprise ou du ménage</i> ". (loi)	Art. 329c CO
Est-il permis d'avoir 30 min de pause en moins chaque midi parce qu'il faut préparer les chevaux pour les cours ?	Oui, si les pauses minimales sont respectées :  Min. 15 min. pour > 5 ½ h Min. 30 min. pour > 7 h Min. 60 min. pour > 9 h	Art. 15 LTr



Question	Réponse	Loi
Les jours de vacances doivent-ils être respectés ?	Seulement à 50%. On devrait avoir congé pendant 50% des jours fériés.	Art. 9 AI. 2 DEFR*
Puis-je travailler après 22 heures (travail de nuit) ?	Uniquement avec une autorisation et uniquement pour remédier à des perturbations de l'entreprise pour cause de force majeure.	Art. 12 OLT 5*

Berne, le 31 décembre 2022